



La Commission Locale
de l'Eau
"ORGE-YVETTE"

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orge-Yvette



Approuvé le 9 juin 2006

Hors Contrat Global



SAGE Orge-Yvette

LE BASSIN DU SAGE "ORGE-YVETTE"



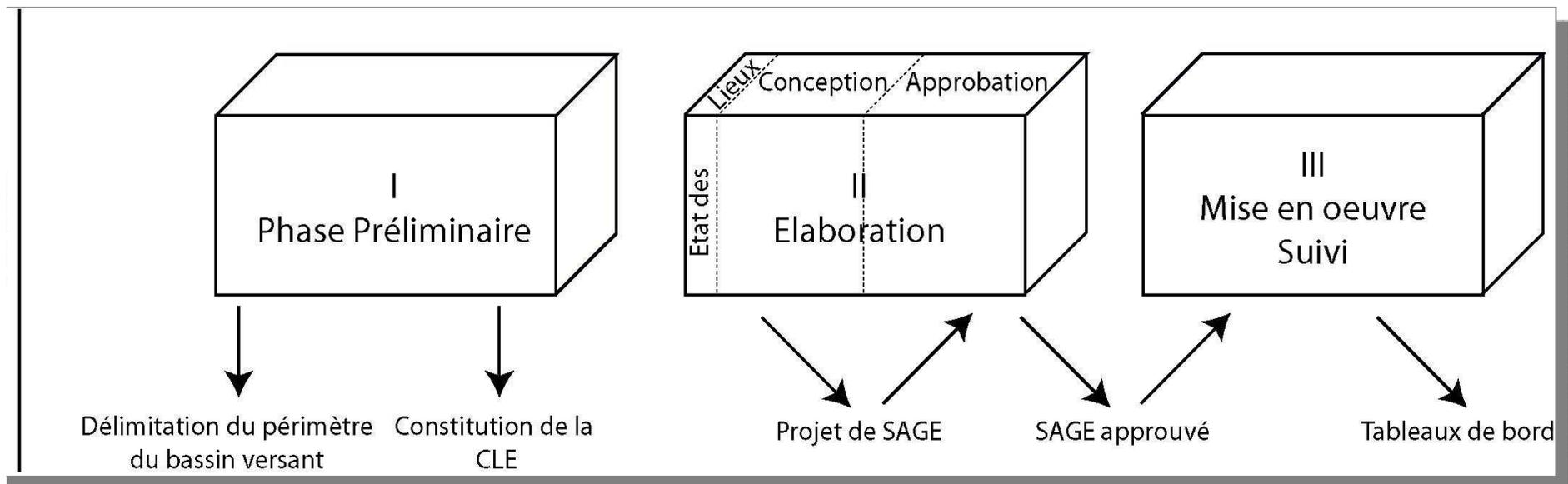
950 km²

116 communes

- ▬ Limites du SAGE Orge-Yvette
- ▬ Réseau hydrographique du bassin versant de l'Orge
- ▬ Limites communales
- ▬ Limites du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

▬ 2,4 Km

L'élaboration d'un SAGE



Délimitation du Périmètre : 1997

Constitution de la CLE : 1999 et 2001

Etat des lieux : 2002

**Projet de SAGE
adopté le 20 juin 2005**

**SAGE
Approuvé le 9 juin 2006**

Comment fonctionne la CLE Orge-Yvette ?

Support administratif : SIAHVY

- AESN
- Région Ile-de-France
- Conseil Général 78



- SIAHVY
- SIVOA
- SIVSO
- SIHA de Limours
- SIRA
- SI HVR

Le document du SAGE Orge-Yvette

Diagnostic des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le territoire Orge-Yvette

Tome 1, 9 juin 2006 : Atlas cartographique du SAGE

Stratégie de Gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le territoire Orge-Yvette *Tome 2, 9 juin 2006*

Partie 1 :

Les enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire Orge-Yvette

Partie 2 :

Les prescriptions, les objectifs et les actions de la Gestion des Eaux

Partie 3 :

Les éléments financiers du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Partie 4 :

Glossaire

Annexe : les indicateurs du SAGE

Annexe : les sites à fort potentiel naturel à protéger du territoire Orge-Yvette

Annexe : le recensement des frayères à brochets

Enjeux dégagés dans le SAGE et grandes orientations

- **Enjeu 1: Restauration et entretien des milieux naturels liés à l'eau**

- Objectif 1-1, Action 4: Accélérer les mesures de protection du lit majeur des cours d'eau et des autres milieux humides

- **Enjeu 2: Maîtrise des sources de pollution**

- Objectif 2-3, Action 1: Réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer les substances prioritaires dangereuses

- **Enjeu 3: Gestion du risque inondation**

- Objectif 3-2: Protéger les personnes et les biens du risque inondations dû au ruissellement

- **Enjeu 4: Alimentation en eau potable**

- Objectif 4-1, Action 4: réaliser des campagnes de sensibilisation auprès du public afin d'éviter le gâchis d'eau

Application du S.A.G.E.

Les actions du SAGE

- La mise en place d'étude à l'échelle du bassin versant
 - Etude assainissement

 - La communication
 - Site internet
 - Lettre du SAGE
 - Edition d'un guide du PLU

 - Avis sur les dossiers Loi sur l'Eau

 - Tableau de Bord
-
-

Les avis sur les dossiers d'autorisation Loi sur l'eau

➤ Le décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration demande à ce que les dossiers d'autorisation soit transmis à la CLE pour avis.

La CLE doit donner un avis dans un **délai de 45 jours** à compter de la transmission du dossier.

➤ Pour répondre, la CLE Orge Yvette a mis en place la procédure suivante:

- Les petits dossiers seront étudiés en commissions thématiques
 - Les dossiers plus importants seront, également, étudiés en commission, puis débattus en bureau.
 - En cas de différent important entre les deux instances, ou à l'initiative du bureau, la séance plénière de la CLE sera réunie.
-
-

Si la commission donne un avis négatif

Une justification en référence au SAGE Orge Yvette est obligatoire.

Les fiches du document 2 du SAGE sont mentionnées et envoyées en copie à la Préfecture.

L'avis de la commission doit être basée sur le SAGE uniquement.

Elle peut toute fois émettre des recommandations sur des points qui lui semblent importants

2009

Révision du SAGE

- Engager un bureau d'étude

 - Réunion des différentes commissions
-
-

Subvention AESN

Conditions de financement

L'étape de sectorisation des sous bassins versants prioritaires selon les différentes thématiques (assainissement, actions pluviales, rivières etc...).

L'action de contractualisation : Inventaire des contrats en cours, en phase d'émergence et les secteurs non couverts.

Faire émerger les contrats sur les secteurs prioritaires en cohérence avec les orientations du SAGE.

Participer au comité de pilotage des contrats et participer à la définition d'indicateurs de suivi évaluation en cohérence avec ceux du suivi du SAGE.

Suivi du SAGE : Etablir un tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE en adéquation avec le suivi et l'évaluation des contrats
